

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 9 octobre 2018 avait lieu une réunion extraordinaire du conseil municipal tenue à 18h30 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Jules Bernier et Michel Gagnon.

Était absent le conseiller Martin Hudon.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, à tous les membres du conseil le 5 octobre 2018, soit plus de deux jours avant sa tenue.

**18.10.149 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** monsieur Jean Ouellet  
et résolu unanimement :

**D'accepter** l'ordre du jour tel que présenté, sans possibilité d'y inscrire de nouveaux items.

**18.10.150 ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE PAVAGE SUR LA RUE PRINCIPALE**

**ATTENDU QUE** le pavage sur la rue Principale entre les adresses civiques 531 et 543 a été enlevé en 2017 en raison de la détérioration de celui-ci;

**ATTENDU QUE** le conseil n'a pas été en mesure de prévoir au budget 2018 le remplacement de ce pavage;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018, les résidents de ce secteur sont venus demander au conseil le pavage immédiat de ce bout de chemin, et ont fait valoir au conseil leurs arguments en faveur de cette demande;

**ATTENDU QUE** le conseil a demandé une soumission à une entreprise locale de pavage, et qu'il a décidé de donner le contrat de gré à gré vu l'ampleur du montant et l'urgence de faire les travaux rapidement;

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
Et résolu unanimement

**D'attribuer** un contrat de pavage d'une longueur de 365 pieds entre les numéros civiques 538 et 543 de la rue Principale, à l'entreprise *Pavage régional* au montant de 22 551 \$ plus les taxes.

**\*\* LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 18h47, monsieur Berthold Allard propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Denise Lamontagne, mairesse

\_\_\_\_\_  
Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier